

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
12 février 2009 (12.02.2009)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/019361 A1

- (51) Classification internationale des brevets :
F25D 3/11 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2008/051255
- (22) Date de dépôt international : 7 juillet 2008 (07.07.2008)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0756805 30 juillet 2007 (30.07.2007) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE** [FR/FR]; 75 quai d'Orsay, F-75007 Paris (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **PATHIER, Didier** [FR/FR]; 27, rue Cézanne, F-78960 Voisins Le Bretonneux (FR). **BRUGGEMAN, Beny** [BE/BE]; Kineastlaan 75, B-9032 Gent-wondelgem (BE). **OZTAS, Cemal** [FR/FR]; 61, Avenue de la Grande Ile, F-78960 Voisins

Le Bretonneux (FR). **TAYLOR, Robert** [GB/BE]; Venelle des Platanes 7, B-1300 Wavre (BE). **MEYER, Friedhelm** [DE/DE]; Parkweg 6, 28832 Achim (DE). **WEIDLICH, Jochen** [DE/DE]; Hirtenhausweg 4, 76427 Rastatt (DE).

- (74) Mandataire : **MELLUL-BENDELAC, Sylvie**; L'air Liquide S.A., DPI, 75 quai d'Orsay, F-75321 Paris Cedex 07 (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: CRYOGENIC DEEP-FREEZING DEVICE FOR PRODUCTS USING A POROUS CONVEYOR BELT

(54) Titre : DISPOSITIF DE SURGELATION CRYOGENIQUE DE PRODUITS UTILISANT UN TAPIS CONVOYEUR POREUX

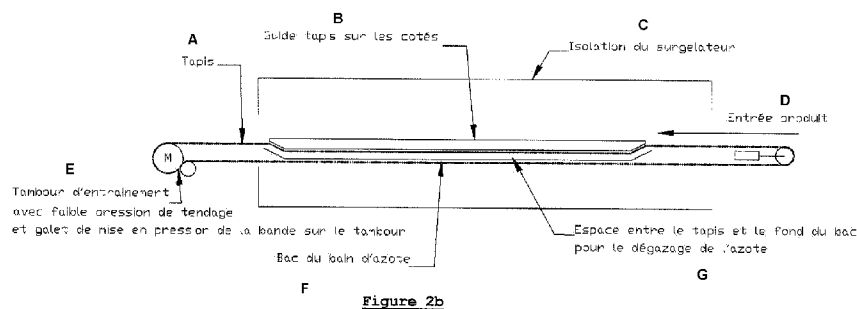


Figure 2b

- A Belt
- B Belt guide on the sides
- C Deep-freezer insulation
- D Product inlet
- E Driving drum with low tensioning pressure and roller for pressing the belt on the drum
- F Nitrogen bath tank
- G Gap between the belt and the bottom of the tank for nitrogen degassing

(57) Abstract: The invention relates to a device for freezing articles, that comprises a conveyor with a porous belt maintained in position inside the device by drums, and a means for impregnating the belt of said conveyor with a cryogenic liquid, wherein the impregnation of the belt is carried out by partially or totally immersing the belt in a bath of cryogenic liquid, characterised in that it comprises a means for pressing the belt of the conveyor onto one of said drums.

[Suite sur la page suivante]

WO 2009/019361 A1



GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- *avec rapport de recherche internationale*
- *avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues*

(57) Abrégé : Un dispositif pour la congélation d'articles, comportant un convoyeur à bande poreuse maintenue en place dans le dispositif par des tambours, ainsi que des moyens d'imprégnation en liquide cryogénique de la bande dudit convoyeur, l'imprégnation de la bande se faisant en tout ou partie par immersion de la bande dans un bain de liquide cryogénique, et se caractérisant en ce qu'il comprend des moyens de placage de la bande du convoyeur sur l'un desdits tambours.

**Dispositif de surgélation cryogénique de produits
utilisant un tapis convoyeur poreux**

La présente invention concerne un procédé et un dispositif de surgélation cryogénique de produits.

5 Il est bien connu que certains produits alimentaires sont très difficiles à surgeler et il est alors nécessaire d'utiliser un équipement de surgélation dont les qualités principales doivent être :

- 10 - Une surgélation rapide et sur une surface au sol aussi réduite que possible (machine aussi petite que possible).
- Une surgélation qui doit être aussi efficace pour la surface inférieure du produit que pour sa surface supérieure.
- 15 - Le procédé ne doit pas marquer la face inférieure des produits.
- les produits ne doivent pas coller à la surface sur laquelle ils sont posés.
- Quand cela est nécessaire, l'équipement doit 20 permettre de ne surgeler que la surface du produit pas le coeur (et ainsi réaliser ce que l'on appelle dans cette industrie un « croulage »).

A titre d'exemple on peut citer les produits suivants : des filets de poissons recouverts de 25 marinade, des produits pâteux (tels purées de légume), ou encore des morceaux de viande recouverts de sauce.

Actuellement, de tels produits très difficiles sont traités dans des tunnels cryogéniques à immersion dans l'azote liquide, sur de petites largeurs de 30 convoyeurs, au besoin en ménageant des orifices dans le tapis convoyeur (pour évacuer le gaz formé et éviter ainsi les phénomènes de gonflement / déformation de la

bande du convoyeur), ce qui pose, on le conçoit, des problèmes de productivité.

Ces tunnels à immersion sont bien connus pour donner lieu à un transfert thermique élevé sur peu de distance, et pour présenter une très bonne compacité (si
5 l'on n'effectuait pas un transfert par immersion il serait nécessaire de disposer, pour traiter ces mêmes produits, de très longs équipements).

10 Dans de tels cas de produits très difficiles à traiter, on a par ailleurs démontré que l'utilisation d'un surgélateur cryogénique utilisant un tapis polymère (par exemple un polyester), imbibé d'azote liquide ou passant dans un bain d'azote liquide est
15 particulièrement bien adapté. Un tel équipement est décrit dans le document EP-576 665.

Selon cette technique antérieure, la taille des pores du tapis convoyeur est telle que du liquide cryogénique puisse y être retenu, de manière à assurer
20 la congélation totale ou partielle de l'article par transfert thermique entre l'article et le liquide cryogénique retenu dans le support poreux.

Pour réaliser cette opération avec succès, le
25 tapis polyester sur lequel les produits à croûter sont déposés doit convoyer correctement les produits à travers le surgélateur et en particulier, il doit impérativement assurer un temps de passage régulier dans le surgélateur et dans le bain d'azote liquide. Par
30 temps de passage régulier on entend un temps de passage constant (i.e sensiblement constant) au cours d'une phase de production, ou au cours d'une journée, quel que soit le produit traité, le lot traité etc...

La deuxième condition de la réussite de l'opération est une immersion régulière dans le bain d'azote liquide, tous les produits étant immergés dans une hauteur sensiblement constante d'azote liquide.

5 Pour les raisons ci-après développées la Demanderesse a mis en évidence le fait que dans certaines situations, un tel surgélateur à immersion d'un tapis polymère dans un bain de cryogène nécessitait des améliorations de conception.

10 Et il faut noter qu'une partie de ces difficultés viennent de la nature polymère du convoyeur (qui présente par ailleurs on le sait de considérables avantages), on n'observerait pas ces inconvénients spécifiques avec un tapis métal : en effet,
15 l'entraînement d'un tapis métal est « positif » (par des systèmes de pignons qui ne peuvent pas glisser) alors que dans le cas d'un tapis polymère on met nécessairement en œuvre un tambour lisse qui entraîne un tapis lisse.

20 Par ailleurs, alors qu'un tapis métal est parfaitement rigide, un tapis polymère va nécessairement subir des déformations lors de son passage dans le bain.

On le comprend mieux à la lecture de ce qui
25 précède, la précision et l'efficacité du procédé résident donc notamment dans la maîtrise de deux points :

- régularité du temps de passage dans le surgélateur ;
- 30 - régularité de la profondeur du bain d'azote liquide rencontrée par le produit.

Pour satisfaire à la première condition, la vitesse du tapis doit être stable et bien contrôlée.

Pour la deuxième condition, durant toute la période (par exemple la journée) de production, le bain d'azote liquide doit avoir une hauteur sensiblement constante et le convoyeur doit passer bien à plat dans ce bain, à une distance sensiblement constante de la surface du bain. Ainsi, quel que soit le moment de la journée, quelle que soit la position des produits, ils reçoivent tous le même traitement thermique car ils sont immergés dans l'azote liquide de manière sensiblement identique.

A titre d'exemple on conçoit que si le tapis convoyeur n'est pas bien plat, et qu'il présente par exemple une « bosse » en son milieu, les produits qui sont immergés dans l'azote liquide à cet endroit ne seront pas surgelés de façon comparable à des produits qui passeront dans le bain sur les bords du tapis convoyeur, là où ce convoyeur descend plus profondément à l'intérieur du bain.

On se rend compte alors que les machines disponibles selon l'art antérieur permettent difficilement de respecter ces deux impératifs, et que bien souvent on constate les deux défauts suivants :

- Le glissement de la bande sur son tambour d'entraînement d'où un temps de passage variable et insuffisamment maîtrisé.
- La déformation du tapis convoyeur dans le bac d'immersion d'azote : le tapis ne reste pas parfaitement plat dans le bain car des bulles d'azote gazeux se forment sous le tapis et le font gonfler dans sa partie centrale alors que les bords

restent en place au fond du bac. De plus, la tension de la bande a aussi tendance à soulever le tapis en son centre alors que les bords restent en place au fond du bain.

5

Parmi les solutions existantes aux problématiques posées ci-dessus on peut citer les propositions antérieures suivantes :

10 - Régularité du temps de passage - vitesse de bande régulière : Pour tenter d'assurer une vitesse de bande régulière, certains constructeurs tendent la bande avec des pressions élevées. Ainsi les phénomènes de glissement du tapis sur le tambour moteur sont réputés réduits.

15 Néanmoins il faut signaler que plus la tension est importante, plus le phénomène de déformation du tapis dans le bain est important. Dans la pratique, il faut donc trouver un compromis entre glissement et déformation de la bande ce qui implique un temps de
20 passage et une profondeur de bain insuffisamment maîtrisés.

25 - problème de la régularité de la profondeur du bain d'azote liquide : Pour éviter le problème de déformation de la bande créé par la forte tension et assurer un bain aussi régulier que possible, certains constructeurs réduisent la largeur du tapis et du bain ou encore divisent le bain en plusieurs canaux. Entre
30 les canaux, des sortes de « skis » exercent une pression sur la bande pour qu'elle reste en position au fond du bac.

En terme de réduction de la largeur du tapis, les utilisateurs de ce type de machine ayant souvent

besoin d'une capacité de production importante, ce qui implique des machines de grande largeur (1000mm), la solution consistant à diminuer la largeur du bain et du tapis n'est donc pas vraiment satisfaisante.

5 L'utilisation de « skis » pour tenter de limiter les déformations du tapis divise la zone de traitement en plusieurs canaux. L'utilisateur de la machine doit alors diviser sa production en autant de ligne avec en plus l'impossibilité de traiter des produits plus larges
10 que les canaux (maximum : environ 600mm).

Par ailleurs, en l'absence d'azote, ce système divise certes la production en plusieurs canaux mais lorsque le bac est rempli d'azote liquide, sous le tapis, des bulles d'azote gazeux se forment et créent
15 une pression suffisante pour déformer le tapis et former deux petites bosses, une de chaque côté du « ski ».

- Problème de la formation de bulles d'azote gazeux :

20 Pour remédier au gonflement du tapis lié aux bulles d'azote gazeux piégées sous le tapis, certains constructeurs libèrent la pression créée sous le tapis en perforant le tapis. Ainsi, le gaz peut s'échapper et la bande retombe plus ou moins suivant le nombre et la
25 taille des orifices.

Mais alors le tapis ne présente plus une surface lisse et les produits peuvent parfois être marqués par le tapis. De plus, cette technique n'est pas applicable aux produits dont la taille est inférieure à celle des
30 orifices (environ 10mm).

Dans tous les cas on constate donc que toutes ces solutions ne permettent pas d'utiliser la machine à

l'optimum de ses capacités. La qualité et la régularité de la surgélation des produits ne peuvent être maintenues à un niveau élevé.

5 Comme on le verra plus en détail dans ce qui suit, la présente invention propose une solution technique aux problématiques précédentes où elle vise à établir une vitesse de tapis constante et un bain d'azote régulier au-dessus du tapis en chaque point du
10 bac en adoptant une stratégie totalement différente de celles employées selon l'art antérieur :

- Régularité du temps de passage - vitesse de bande régulière

15 Pour assurer une vitesse constante du tapis, contrairement aux solutions antérieures, la tension de la bande est réglée à une valeur aussi faible que possible afin de ne pas créer un problème dans le bain. La bande va donc glisser sur son tambour
20 d'entraînement (ce qui est considéré classiquement comme un inconvénient). Pour solutionner ce phénomène, des galets viennent presser la bande contre le tambour. Ils augmentent l'angle et la force de contact
25 entre le tambour et le tapis. Localement, sur le tambour, la force d'adhérence est ainsi considérablement augmentée sans pour autant déformer le tapis dans le bain puisque la tension de la bande reste faible dans le reste
30 de la machine. Ainsi, le temps de passage est totalement maîtrisé et stable.

Ainsi contrairement aux solutions antérieures qui préconisent des tensions du

5 tapis très élevées, la présente invention adopte une tension moindre mais plaque localement sur le tambour le tapis à l'aide de galets, et la tension globale souhaitée pour le tapis est obtenue en éloignant les tambours l'un de l'autre.

10 En d'autres termes, afin de tenter dans ce qui suit de mieux expliquer les phénomènes, plus on tend le tapis polymère plus il accroche sur le tambour, mais alors il progresse plus difficilement dans le bain ; réciproquement plus la tension est faible, plus le système est « mou » et alors il ne tourne pas facilement il « patine » sur son
15 tambour d'entraînement.

La présente invention tend peu le convoyeur, donc le système est relativement « mou », il passe donc à l'intérieur du bain sans difficultés, et l'on compense ceci en
20 appuyant le tapis sur un seul tambour (celui équipé du moteur) au travers de galets (par exemple une roue libre qui appuie et suit le mouvement...).

25 - Régularité de la profondeur du bain d'azote liquide

Grâce au système décrit précédemment le tapis reste naturellement à plat dans le bain. Ceci reste valable dans le cas de machines de forte
30 capacité avec des tapis de grande largeur (du type 1200mm).

En effet, du fait de la présence des galets on peut se permettre de tendre moins le tapis

5 dans sa globalité, et donc le tapis reste plus facilement à plat (toute tension crée des déformations quelque part), en résumé la présence des galets permet de résoudre deux problèmes techniques à la fois.

- question des Bulles d'azote gazeux :

10 Comme on l'a dit, lorsque le bain est rempli d'azote liquide, les bulles d'azote gazeux qui se forment sous le tapis ont tendance à le soulever et à le déformer. Il faut alors éliminer ces bulles qui se forment sans arrêt pendant la production. Pour cela, selon la présente invention, un espace est aménagé
15 entre le tapis et le fond du bac. Cet espace permet aux bulles de gaz de s'échapper par les cotés entrée et sortie du tapis dans le système, sans créer de surpression sous la bande et donc sans la soulever. Ainsi, la
20 bande reste en place, bien plane à une distance fixe de la surface du bain d'azote liquide.

25 En d'autres termes le tapis ne passe pas sur le FOND du bac, il passe « en hauteur », à quelques mm ou cm au dessus du fond du bac (typiquement un ordre de grandeur de 1 à 10 cm convient pour la mise en œuvre de l'invention) mais bien entendu sous le niveau de liquide cryogénique, ce qui ménage donc un espace
30 tapis/fond. On peut alors penser, sans être à aucun moment lié par une telle explication, que la non déformation observée est due au fait que les bulles se dirigent certes vers

le dessous du tapis mais qu'il ne se produit pas d'accumulation, naturellement elles s'évacuent vers les extrémités entrée/sortie du bain et les remous observés par la
5 Demanderesse lors de ses expérimentations aux entrées/sorties confortent cette hypothèse.

En conclusion, l'application de cette combinaison de techniques permet de maîtriser totalement les points
10 clés du procédé pour les cas les plus difficiles à traiter :

- Le temps de passage dans l'appareil et dans le bain d'azote est maîtrisé et constant ;
- La profondeur du bain et l'intensité du traitement
15 cryogénique sont maîtrisés : la profondeur du bain est constante pour tous les produits, elle peut être ajustée facilement suivant les besoins.

On notera d'ailleurs que la solution proposée
20 selon la présente invention fonctionne efficacement, y compris avec un tapis de grande largeur, par exemple de 1200mm ou plus ce qui permet d'obtenir des capacités de production importantes. Cela rend aussi possible le traitement des produits de grande largeur. Mais bien
25 entendu elle est également tout à fait adaptée à des largeurs plus faibles (300, 400, 600, 800, 1000).

Si l'on a décrit dans ce qui précède une mise en œuvre avantageuse où l'on combine les deux techniques,
30 présence des galets et espace aménagé entre le tapis et le fond du bac, il faut noter que sans sortir du cadre de la présente invention, on peut envisager que pour certaines largeurs plus faciles à traiter, pour certains

produits également, on puisse ne mettre en œuvre qu'une des caractéristiques techniques, la présence de galets de plaquage, tout en obtenant les résultats voulus.

En tout état de cause, grâce à la maîtrise amenée
5 par le procédé, la taille de ce type de machine peut être augmentée et la capacité de production n'est plus limitée par des problèmes techniques.

D'autre part, la qualité de la surgélation est constante et les paramètres du procédé peuvent être
10 ajustés au mieux afin d'optimiser le procédé et afin de réduire son coût.

Globalement, c'est l'efficacité et la rentabilité du procédé qui tirent profit des améliorations proposées par l'invention.

15

La présente invention concerne un dispositif pour la congélation d'articles, comportant un convoyeur à bande poreuse maintenue en place dans le dispositif par des tambours, ainsi que des moyens d'imprégnation en
20 liquide cryogénique de ladite bande du convoyeur, l'imprégnation de la bande se faisant en tout ou partie par immersion de la bande dans un bain de liquide cryogénique, et se caractérisant en ce qu'il comprend des moyens de placage de la bande sur l'un desdits
25 tambours.

Selon un des modes de réalisation de l'invention, lesdits moyens de placage sont constitués par un système de galets solidaires d'une roue libre apte à plaquer/presser la bande sur ledit tambour et à suivre
30 le mouvement de ce tambour.

Selon un des modes de réalisation préféré de l'invention, un espace est aménagé entre le convoyeur et le fond du bac contenant ledit bain, cet espace étant

apte à permettre à des bulles de gaz qui se formeraient sous le convoyeur au sein du bain de s'échapper en tout ou partie par les cotés « entrée » et « sortie » du convoyeur du dispositif, sans créer de surpression sous
5 le convoyeur.

Ledit convoyeur est avantageusement constitué en un matériau poreux qui est un tissu en polymère synthétique ou naturel, tissé ou non tissé, et de préférence en polyester.

10

La présente invention sera mieux comprise à la lecture d'un exemple de réalisation non limitatif, donné dans un seul but illustratif, ainsi que par référence aux figures 1 et 2 annexées qui illustrent
15 respectivement (en vues longitudinale et transversale) la structure d'un surgélateur à tapis polyester et bain d'azote selon l'art antérieur, et selon la présente invention (mettant en œuvre un système de galets et un espace ménagé entre tapis et fond du bac d'azote
20 liquide).

On reconnaît sur la figure 1 (1a et 1b) de façon schématique les principaux éléments constitutifs d'un surgélateur à tapis polyester et bain d'azote selon
25 l'art antérieur, tel que décrit dans la partie introductive de la présente demande.

Et l'on peut ainsi aisément visualiser sur la figure 2 (figures 2a et 2b) les caractéristiques d'un mode de réalisation préféré de la présente invention,
30 mettant en œuvre :

- le dispositif comprend des galets de mise en pression de la bande du convoyeur sur le tambour d'entraînement (tambour à gauche sur la figure, muni du

moteur), les galets formant partie d'une roue libre appuyant la bande du convoyeur sur ledit tambour et apte à suivre le mouvement de ce tambour.

5 On décrit par ailleurs dans ce qui suit des mesures de perfectionnements avantageux de la mise en œuvre des galets presseurs, mesures qui peuvent se révéler avantageuses dans certains cas, notamment selon les produits traités ou encore selon le type de tapis
10 convoyeur du site utilisateur considéré. Comme on l'aura compris ces mesures de perfectionnement ne sont absolument pas nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente invention, elle peuvent simplement se révéler avantageuses dans certains cas très
15 particuliers :

 i) lorsque la bande est pincée/écrasée entre le tambour moteur et les galets presseurs, un problème peut parfois se présenter au moment du passage de l'agrafe de jonction du tapis : cette jonction est chez certains
20 constructeurs plus épaisse que le tapis (à titre illustratif environ 5mm contre 2mm pour le tapis) et elle peut alors rester coincée au niveau des galets presseurs, ce qui peut conduire à immobiliser le tapis convoyeur.

25 On peut alors dans ce cas très particulier équiper le tambour de barres, qui ne gênent nullement son fonctionnement, et qui permettent d'aménager un passage pour la jonction plus épaisse. En quelques sortes avec un tel aménagement, on observe le
30 fonctionnement suivant :

- La jonction arrive sur le tambour dans un espace entre deux barres. Dans ce cas, la jonction peut passer sans problème entre le tambour et les galets ;

- La jonction arrive sur le tambour juste au niveau d'une barre (jonction sur la barre). Dans ce cas, elle ne peut pas passer et le tambour commence à glisser sur la bande (le tambour continue de tourner
5 mais la bande reste immobile). Lorsque le tambour a légèrement glissé, la jonction se retrouve dans un espace entre deux barres et elle peut alors passer. Ce petit glissement très temporaire ne gêne en rien le bon fonctionnement de l'appareil et cette amélioration
10 permet ainsi une avance continue de la bande même lorsque la jonction passe entre le tambour et les galets.

j) Lorsque l'appareil fonctionne en froid, et
15 selon les caractéristiques de l'équipement considéré, des dilatations peuvent faire varier très légèrement les dimensions et la géométrie de l'appareil. Cela est parfois suffisant pour faire dévier la bande sur un côté ce qui aurait pour conséquence un endommagement rapide
20 des bords de la bande et donc un remplacement prématurée de la bande.

On peut alors proposer pour ce cas particulier un système de guidage actif de la bande, dans lequel un capteur détecte la position de la bande.

25 A titre d'exemple lorsque la bande est positionnée trop à droite, l'angle du tambour moteur en sortie de la machine est modifié automatiquement via un vérin, ce qui a pour conséquence un repositionnement plus à gauche de la bande.

30 Inversement, lorsque la bande est positionnée trop à gauche, l'angle du tambour moteur en sortie de la machine est modifié automatiquement via un vérin. Cela à

pour conséquence un repositionnement plus à droite de la bande.

Ainsi correctement centrée dans le châssis de la machine, la durée de vie de la bande est très
5 sensiblement augmentée. De plus, avec la suppression des frottements de la bande sur les bords de la machine, la régularité de l'avance de la bande est encore améliorée et le procédé est rendu encore plus précis.

10 On donne dans ce qui suit un exemple de mise en œuvre de l'installation de la figure 2.

On a ainsi obtenu de très bons résultats avec un appareil de 6 mètres de long et possédant un tapis de 1,2 mètres de large, surgelant une large gamme de
15 produits réalisés à base de viande tel que des hamburgers cuits, des boules de viande crues ou cuites, des saucisses, des lamelles de viande, des cubes de jambon. On conçoit que pour traiter efficacement cette large gamme de produits, le surgélateur à bain
20 d'immersion doit être capable de s'adapter. Dans certains cas, le temps de passage doit être court (typiquement 1 minute) et le bain d'azote très peu profond (typiquement 5mm). Pour d'autres produits plus difficiles, le temps de passage doit être long
25 (typiquement 10 minutes) et le bain doit être relativement profond (typiquement 50mm). L'expérience montre qu'avec l'application de la technique énoncée ci-dessus, toute la gamme de produits en question a pu être traitée correctement, la surgélation étant
30 constante et régulière au cours du temps et au cours de phases de production.

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour la congélation d'articles, comportant un convoyeur à bande poreuse maintenue en place dans le dispositif par des tambours, ainsi que des moyens d'imprégnation en liquide cryogénique de ladite bande du convoyeur, l'imprégnation de la bande se faisant en tout ou partie par immersion de la bande dans un bain de liquide cryogénique, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de placage de la bande sur l'un desdits tambours.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de placage sont constitués par un système de galets solidaires d'une roue libre apte à plaquer/presser la bande du convoyeur sur ledit tambour et à suivre le mouvement de ce tambour.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que un espace est aménagé entre la bande et le fond du bac contenant ledit bain, cet espace étant apte à permettre à des bulles de gaz qui se formeraient sous la bande au sein du bain de s'échapper en tout ou partie par les cotés « entrée » et « sortie » de la bande dans le dispositif, en évitant ainsi de créer une surpression sous la bande.

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit espace a une hauteur située dans la gamme 1 cm - 10 cm.

5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite bande poreuse est constituée en un matériau poreux qui est un tissu en polymère synthétique ou naturel, tissé ou non tissé, et de préférence en polyester.

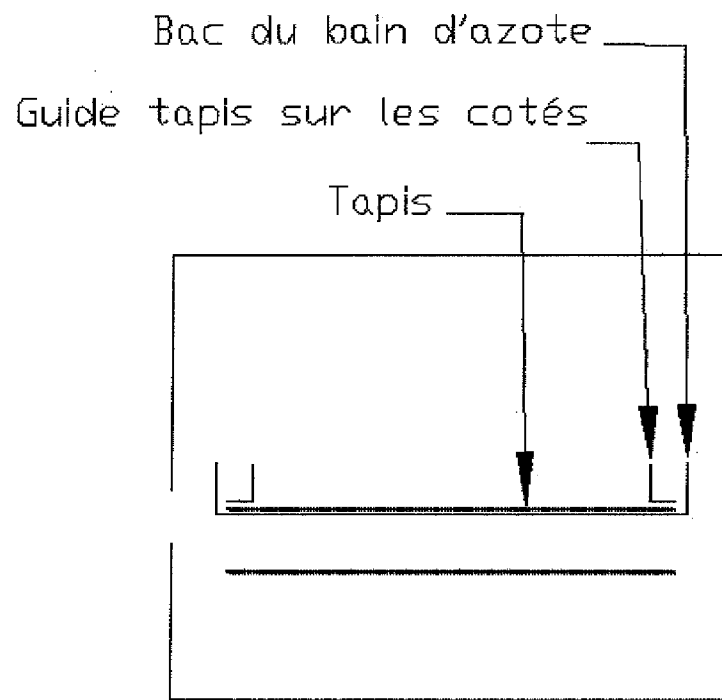


Figure 1a

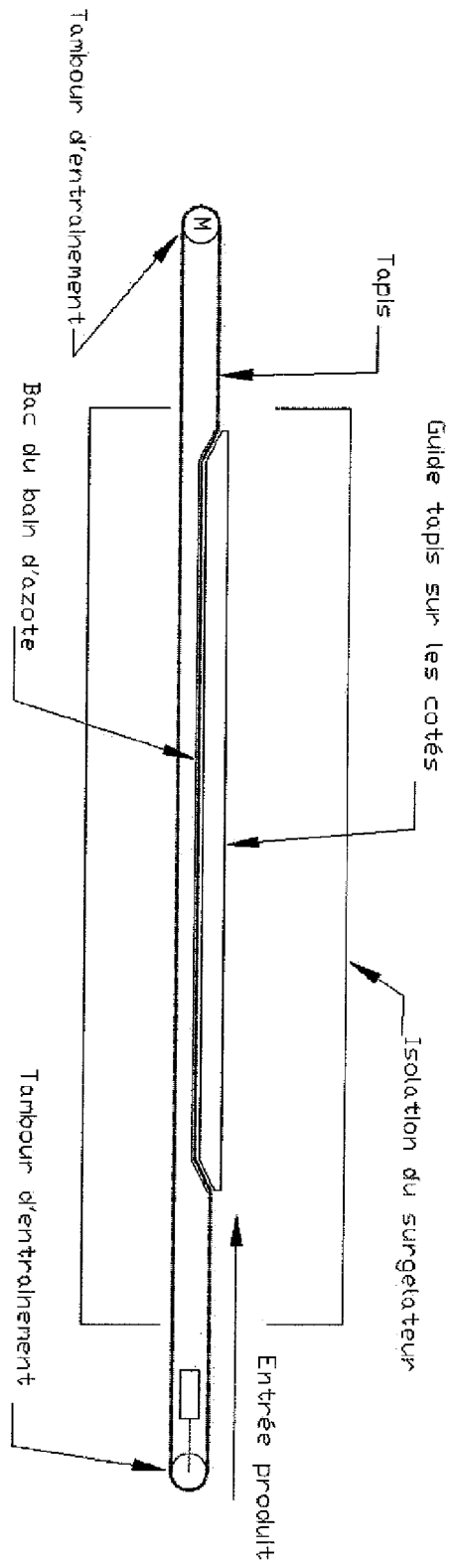


Figure 1b

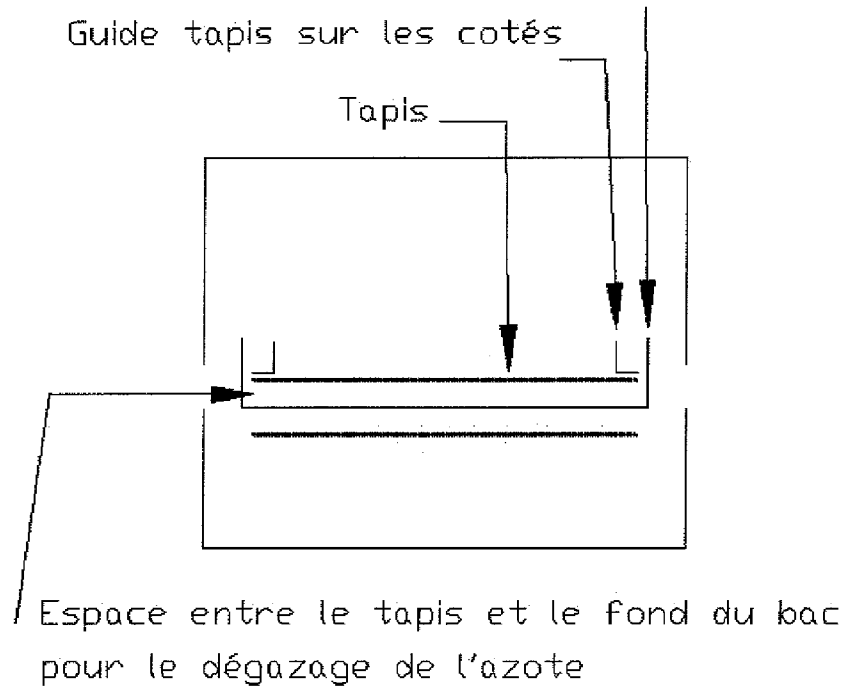


Figure 2a

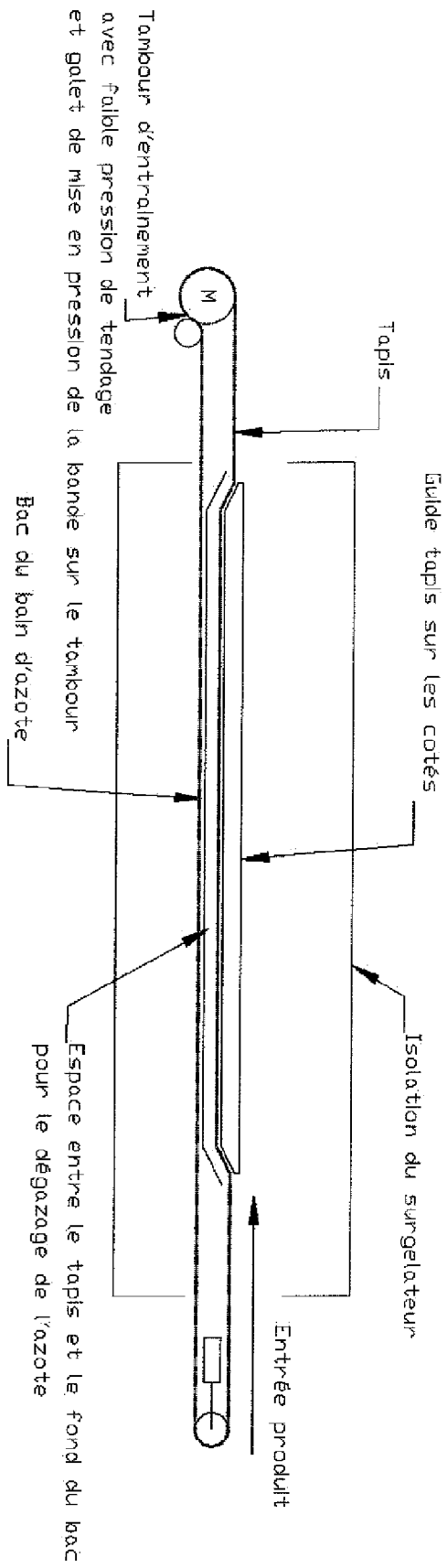


Figure 2b

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2008/051255

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER INV. F25D3/11		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) F25D A23L		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 0 983 729 A (AIR LIQUIDE [FR]) 8 March 2000 (2000-03-08) paragraph [0022]; figure 1	1,3,5
A	FR 2 882 810 A (AIR LIQUIDE [FR]) 8 September 2006 (2006-09-08) abstract; figure 1	1,3
A	US 5 454 232 A (LERMUZEAUX ANDRE [FR]) 3 October 1995 (1995-10-03) column 2, lines 32-64; figure 1	1,5
<input type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of Box C.		
<input checked="" type="checkbox"/> See patent family annex.		
* Special categories of cited documents :		
A document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance		
E earlier document but published on or after the international filing date		
L document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)		
O document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means		
P document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed		
T later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention		
X document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone		
Y document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art		
& document member of the same patent family		
Date of the actual completion of the international search	Date of mailing of the international search report	
13 novembre 2008	09/12/2008	
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040. Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Salaün, Eric	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2008/051255

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 0983729	A	08-03-2000	DE 19840037 A1	09-03-2000
FR 2882810	A	08-09-2006	AU 2006219748 A1	08-09-2006
			EP 1856462 A1	21-11-2007
			WO 2006092535 A1	08-09-2006
			JP 2008531034 T	14-08-2008
US 5454232	A	03-10-1995	NONE	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale n°

PCT/FR2008/051255

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
INV. F25D3/11

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
F25D A23L

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	EP 0 983 729 A (AIR LIQUIDE [FR]) 8 mars 2000 (2000-03-08) alinéa [0022]; figure 1	1, 3, 5
A	FR 2 882 810 A (AIR LIQUIDE [FR]) 8 septembre 2006 (2006-09-08) abrégié; figure 1	1, 3
A	US 5 454 232 A (LERMUZEUX ANDRE [FR]) 3 octobre 1995 (1995-10-03) colonne 2, ligne 32-64; figure 1	1, 5

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

E document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

L document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

O document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

P document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

T document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

X document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

Y document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

Z document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

13 novembre 2008

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

09/12/2008

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040.
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Salaün, Eric

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2008/051255

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0983729	A	08-03-2000	DE 19840037 A1	09-03-2000
FR 2882810	A	08-09-2006	AU 2006219748 A1	08-09-2006
			EP 1856462 A1	21-11-2007
			WO 2006092535 A1	08-09-2006
			JP 2008531034 T	14-08-2008
US 5454232	A	03-10-1995	AUCUN	